

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL -- M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER -.

Absents excusés :

- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER avec pouvoir à M. Jean-Luc GWISS
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. ATTRIBUTION DE MAITRISE D'OEUVRE DU PROJET DE CREATION DU LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS » SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION 6 N°3 (RUE DE LA LIBERTE) ET REALISATION D'UNE VOIE COMMUNALE.

Rapporteur : Le maire

Dans le cadre du projet de lotissement « La Clé des champs » et en vue de la préparation de la phase de travaux, un devis de maîtrise d'œuvre a été établi par la SAS « UN POINT SIX ».

Le devis de maîtrise d'œuvre s'établit comme suit :

Désignation.	Montant en €- HT
Plan topographique	900
Permis d'aménager	
1. Étude d'urbanisme	
- Analyse du PLU et des documents annexes	
- Élaboration d'un avant-projet	
- Prise de contact avec certains gestionnaires réseaux	
2. Montage dossier de permis d'aménager	
- Le PAO Renseignement de la demande d'autorisation d'aménager	
- La PA1 plan de situation	
- Le PA2. La notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu	
- Le PA3. Le plan de l'état actuel du terrain	
- Le PA4. Le plan de composition d'ensemble du projet coté dans les 3 dimensions	
	4 700

- Le PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel - Le PA6. Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche - Le PA7. Une photographie situant le terrain dans le paysage lointain - Le PA8. Le programme et le plan des travaux d'équipements - Le PA9. Le document graphique illustrant les hypothèses d'implantation des futurs bâtiments 3. Suivi du dossier durant l'instruction jusqu'à l'obtention de l'arrêté de lotir	
Procès-verbal d'arpentage Création de 4 terrains de constructions et d'une voie communale Travaux comprenant : - Ouverture du dossier et préparation foncière - Numérisation des sommets - Recherche et contrôle des points d'appui - Matérialisation des nouvelles limites (4 nouveaux sommets) en deux interventions : - Implantation pour les travaux de viabilisation - Bornage à la fin des travaux - Création de 4 lots à bâtir - Rédaction des documents d'arpentage - Élaboration du document d'arpentage numérique - Téléversement sur le Référentiel Foncier Unifié - Enregistrement cadastral - Enregistrement au Livre Foncier après paiement de la facture Frais de publication sur AMP	2 500 11,50
<u>Maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation :</u> <u>PRO : Projet</u> - Élaboration du projet - Validation du projet par les concessionnaires - Réunion de présentation du Conseil municipal - Réunion de présentation avec les riverains <u>ATC : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux :</u> - Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises - Publication (avis, tirages) - Réunion d'ouverture des plis - Analyse des offres et rédaction du compte-rendu, du PV d'ouverture et du PV d'attribution - Réunion d'attribution - Rédaction et transmission des Ordres de Services et du marché <u>DET : Direction de l'exécution des travaux</u> - Réunions de chantier et comptes-rendus - Certificats de paiement - Travaux divers de reprise pendant les travaux <u>AOR : Assistance au maître d'ouvrage aux opérations de réception des travaux :</u> - Rédaction et transmission des convocations, réception et validation des plans de récolement, des essais de plaques... - Réception - Établissement des documents de réception et, le cas échéant, de rétrocession	7 500

TOTAL EN € HT	15 611.50
TOTAL EN € TTC	18 733.80

Les dépenses et recettes du projet seront gérées dans le budget annexe voté par la délibération n°6 du Conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2025.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** le devis de maîtrise d'œuvre de la SAS UN POINT SIX, géomètres experts, dont le siège social est situé PAEI du GIESSEN, 6, rue de l'Altenberg à 67 750 SCHERWILLER pour un montant de 15 611.50 € HT soit 18 733.80 € TTC.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

➤ **La délibération est approuvée par 17 voix « POUR » et 2 abstentions (MM Jérôme BERTIN et Steve FUHRMANN.**

Pour extrait conforme.

Le Président, Francis WOLF.



Le (la) secrétaire de séance, Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
adjointe au maire.

